

Info Pratique: SHAREPLAN

Comme chaque année à cette période, l'opération d'actionnariat salarié Shareplan est proposée du 23 août au 6 septembre sur le site de souscription **ICI**

Cette opération permet de devenir actionnaire du Groupe à des conditions préférentielles **grâce à 2 offres:**

L'offre « garantie plus »

Lancée l'an dernier, permet de bénéficier de la hausse du cours de l'action AXA, ainsi que d'une revalorisation garantie du capital investi de 5% par an.

Cette offre est très protectrice en cas de baisse du cours de l'action au terme des 5 ans de blocage, mais ne permet pas de toucher les dividendes, ni de bénéficier de la pleine hausse du cours de l'action AXA.

Le cours de sortie en 2028 est égal à la moyenne des cours de clôture de chaque mois, s'ils sont supérieurs au cours de souscription.

L'offre classique

Vous achetez vos actions avec 20% de réduction, et vous percevez chaque année les dividendes (5 à 6%), qui sont automatiquement réinvestis en fonds AXA Actionnariat.

Sur cette formule, il existe un risque en capital en cas de forte baisse du cours au terme des 5 ans, c'est pourquoi la souscription s'effectue avec une décote de 20% sur le cours de l'action.

C'est le cours de l'action AXA dans 5 ans (qui peut donc être en hausse ou en baisse) qui est pris en compte.

Le « + CFE-CGC » :

Si vous investissez dans l'offre classique, en plus de la décote de 20% sur le prix d'achat, les dividendes sont automatiquement réinvestis chaque année en parts du fonds AXA Actionnariat Direct, et génèrent à leur tour des dividendes.